

1. CALENDRIER

- Ouverture de l'appel sur l'application web du F.R.S.-FNRS '[SEMAPHORE](#)' pour soumission électronique : **Mercredi 11 juillet 2018**¹
- **DERNIÈRES DATES ET HEURES POUR OBTENIR L'ACCÈS A UN FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE :**
Lundi 27 août 2018 à 14h²

<u>DATES LIMITES EN 2018</u>	
Validation candidat	Mardi 28 août à 14h
Validation promoteur Le promoteur nommé à titre définitif ou bénéficiant d'un poste probatoire (assimilé à une nomination définitive) au plus tard à la date limite de validation Recteurs est éligible. Le promoteur pensionné après la date limite de validation Recteurs et avant la fin du financement est éligible sous réserve de l'accord préalable de l'université. Le promoteur ayant accédé à la pension/l'éméritat à la date limite de validation Recteurs n'est pas éligible.	Lundi 3 septembre à 14h
Validation Recteur (clôture de l'appel)	Jeudi 6 septembre à 14h
<u>Annexes attendues pour les 1^{res} bourses (1^{re} et 2^e année) :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Attestation de réussite ou copie du diplôme de master et/ou attestation d'accès au doctorat ou d'inscription au doctorat émanant de l'institution universitaire de la Communauté française de Belgique où seront poursuivies les études conduisant au doctorat et/ou avis du Comité de thèse (article 115 décret Paysage – article 4 du règlement). ➤ Avis des referees et referees industriels (qui seront contactés par le FRIA). ➤ Le classement établi par la faculté ayant délivré le diplôme de master pris en compte dans l'éligibilité est un élément entrant en ligne de compte pour l'évaluation. Il est impératif que le candidat fasse compléter le document ad hoc. Après la date de validation des dossiers, le candidat sera invité par e-mail à charger ce document sur une page dédiée. ➤ Pour les médecins et médecins vétérinaires en cours de spécialisation : attestation d'inscription à ladite spécialisation. 	Au plus tard le dimanche 30 septembre
<u>Annexe attendue pour les 2^{ndes} bourses :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avis du Comité d'accompagnement (Comité de thèse). 	Au plus tard le mercredi 31 octobre

¹ Pour les chercheurs pouvant en bénéficier, le FRIA donnera accès au formulaire électronique FRIA-2B (2^{nde} bourse FRIA) sur l'application 'SEMAPHORE'.

² Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

- Les jurys se réuniront du 9 octobre au 9 novembre 2018 dans les locaux du F.R.S.-FNRS. La date de l'interview sera communiquée début octobre et ne pourra en aucun cas être modifiée. Aucune interview par Skype ou tout autre moyen ne sera acceptée.
- Les décisions d'attribution des bourses seront prises par le Conseil d'administration du FRIA de décembre. Les 1^{res} bourses débuteront le 1^{er} octobre 2018, les 2^{ndes} bourses débuteront le 1^{er} janvier 2019.
- A partir de l'appel 2018, en vue d'alléger le travail des comités d'éthique et d'assouplir les démarches administratives pour les candidats, les chercheurs concernés par les questions éthiques devront remettre au FRIA leur formulaire accompagné de l'avis du comité d'éthique uniquement en cas d'octroi, octroi dès lors conditionné par un avis favorable de celui-ci (décision du Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS du 4 octobre 2017).

2. RÈGLEMENT

Le [règlement](#) est disponible sur le site internet.

➤ Les diplômés en :

- art de bâtir et urbanisme
- sciences de la santé publique
- sciences géographiques
- sciences et gestion de l'environnement
- Sciences psychologiques

ne peuvent postuler qu'un seul instrument (FRIA ou FRESH) la même année.

CONDITIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maximum 7 ans après le dernier diplôme de master ou master complémentaire (depuis au maximum la durée de la spécialisation pour les candidats médecins en cours de spécialisation médicale ou les candidats médecins vétérinaires en cours de spécialisation vétérinaire), pour autant que ce délai soit compris dans l'année académique en cours (01/10/2017 – 30/09/2018) ➤ Ajout d'un an par accouchement ou adoption

Les candidatures à une 2^{nde} bourse seront évaluées par les Comités d'accompagnement (Comité de thèse).

3. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition.

Le FRIA insiste particulièrement sur le respect scrupuleux du nombre de pages défini pour les documents à annexer au formulaire et rappelle que les jurys sont souverains quant à l'appréciation du dossier s'il dépasse le nombre de pages défini.

Le dossier de candidature comporte les principales sections décrites dans le tableau ci-dessous.

RUBRIQUES	CONTENU
LE CHERCHEUR	Données permettant de vérifier l' éligibilité (diplômes, date d'obtention, institution)

RUBRIQUES	CONTENU
	<p>Mentions et classements par cycle et par année d'étude</p> <p>Prix et distinctions honorifiques (maximum 5)</p> <p>Liste des publications éventuelles (publiées ou acceptées) du candidat, attachée sous forme d'un fichier PDF</p> <p>Titre du mémoire</p>
<p>SON PROJET DE RECHERCHE</p>	<p>Titre, en anglais et en français (maximum 200 caractères chacun)³ Résumé, en anglais et en français (maximum 2000 caractères chacun)³</p> <p>➤ <i>Pour les propositions financées, ces données sont rendues publiques via le site web du F.R.S.-FNRS.</i></p> <p>Sélection de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative complétés par des mots-clés libres éventuels. Le candidat devra avoir choisi un minimum de deux champs descripteurs correspondant à la thématique sélectionnée ou justifier s'il en choisit moins de deux.</p> <p>Description du projet, à compléter obligatoirement via le fichier modèle disponible en anglais ou en français, de 4 pages maximum (arial 12, interligne simple), incluant la bibliographie de référence classée par ordre d'apparition dans le texte, et organisée en 4 parties :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Objectifs de la recherche 2. Etat de l'art 3. Projet de recherche 4. Plan de travail <p>Les graphiques et tableaux (2 pages maximum) sont autorisés en sus des 4 pages.</p> <p>Un résumé de la 1^{re} année de thèse pour les candidats à une 1^{re} bourse 2^e année uniquement.</p> <p>Les candidats à une bourse FRIA peuvent présenter dans leur dossier une justification des perspectives industrielles ou agronomiques de leur projet.</p>
<p>SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL</p>	<p>Éléments permettant d'apprécier si l'environnement (les moyens intellectuels et/ou matériels à disposition du candidat) est en adéquation avec la réalisation de ce qui est annoncé dans le projet.</p> <p>➤ <i>Les données pour ce critère peuvent être variables selon la nature du projet et la discipline scientifique.</i></p>
<p>SES PERSONNES DE RÉFÉRENCE⁴</p>	<p>Coordonnées (nom, prénom, email) de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 personnes de référence autres que le promoteur qui seront contactées par le FRIA (rubrique 6 du formulaire), - 2 personnes de référence issues du monde industriel et/ou agronomique qui seront contactées par le FRIA (rubrique 7 du formulaire). <p>➤ <i>Le candidat doit prendre contact au préalable avec les personnes de référence qu'il compte mentionner dans son formulaire afin de s'assurer qu'elles sont disposées à rédiger une lettre d'avis sur sa candidature. Après réception de la candidature, le F.R.S.-FNRS contactera les personnes de référence indiquées dans le formulaire et leur adressera un rappel en temps utile. Dans un souci de confidentialité, aucune information sur la réception des lettres d'avis ne sera communiquée au candidat.</i></p>

³ Tous caractères, y compris les espaces.

⁴ Pour les candidats à une 1^{re} bourse, une lettre de demande d'avis sera demandée aux personnes de référence ainsi qu'au promoteur.

4. PROCÉDURE DE SÉLECTION, JURYS, CRITÈRES ET RAPPORT D'ÉVALUATION

Le Conseil d'administration du FRIA nomme les membres des jurys sur proposition du Comité d'accompagnement du F.R.S.-FNRS (COMA).

19 thématiques ont été déterminées, correspondant aux 19 panels LS et PE de l'ERC (European Research Council). Elles sont identifiées par une liste de champs-descripteurs ERC complétés par des mots-clés FNRS reflétant certaines spécificités de recherche en Communauté française de Belgique (CFB).

La liste des **19 thématiques** est la suivante :

- **LS1** : Biologie moléculaire, biochimie, biophysique, biologie structurale, biochimie de la transduction du signal
- **LS2** : Génétique, génétique des populations, génétique moléculaire, génomique, transcriptomique, protéomique, métabolomique, bioinformatique, biologie numérique, biostatistique, simulation et modélisation biologiques, systèmes biologiques, épidémiologie génétique
- **LS3** : Biologie cellulaire, physiologie cellulaire, transduction du signal, organogenèse, génétique du développement, plan d'organisation chez les plantes et les animaux
- **LS4** : Physiologie des organes, physiopathologie, endocrinologie, métabolisme, vieillissement, régénération, tumorigénèse, maladies cardio-vasculaires, syndrome métabolique
- **LS5** : Neurobiologie, neuroanatomie, neurophysiologie, neurochimie, neuropharmacologie, imagerie cérébrale, neurosciences des systèmes, troubles neurologiques, psychiatrie
- **LS6** : Immunobiologie, étiologie des troubles immunitaires, microbiologie, virologie, parasitologie, maladies infectieuses à l'échelle de la planète et autres, dynamique de population des maladies infectieuses, médecine vétérinaire
- **LS7** : Etiologie, diagnostic et traitement des maladies, santé publique, épidémiologie, pharmacie, pharmacologie, médecine clinique, médecine régénératrice, éthique médicale
- **LS8** : Evolution, écologie, comportement animal, biologie des populations, biodiversité, biogéographie, biologie marine, écotoxicologie, biologie des procaryotes
- **LS9** : Sciences de l'agriculture, des animaux, de la pêche, de la sylviculture et des aliments ; biotechnologie, biologie chimique, génie génétique, biologie synthétique, biosciences industrielles, biotechnologie environnementale et remédiation
- **PE1** : Domaines des mathématiques, pures et appliquées, fondements mathématiques des sciences informatiques, physique mathématique et statistiques
- **PE2** : Physique des particules, nucléaire, des plasmas, atomique, moléculaire, des gaz, optique
- **PE3** : Structure, propriétés électroniques, fluides, nanosciences
- **PE4** : Chimie analytique, chimie théorique, physico-chimie/chimie physique
- **PE5** : Synthèse des matériaux, relations structure-propriétés, matériaux fonctionnels et avancés, architecture moléculaire, chimie organique
- **PE6** : Systèmes informatiques et d'information, informatique, calcul scientifique, systèmes intelligents
- **PE7** : Electronique, communication et ingénierie des systèmes
- **PE8** : Conception de produits, conception et contrôle des procédés, méthodes de construction, génie civil, systèmes énergétiques, ingénierie des matériaux
- **PE9** : Astrophysique/chimie/biologie ; système solaire, astronomie stellaire, galactique et extragalactique ; systèmes planétaires, cosmologie ; sciences de l'espace, instrumentation

- **PE10** : Géographie physique, géologie, géophysique, météorologie, océanographie, climatologie, écologie, changements environnementaux à l'échelle planétaire, cycles biogéochimiques, gestion des ressources naturelles

Plusieurs jurys peuvent être construits au sein d'une même thématique en fonction du nombre de candidats.

Chaque jury est composé d'un membre d'une institution non universitaire (centre de recherche ou industrie) ainsi que de 6 à 8 membres issus des universités de la CFB, en respectant l'équilibre institutionnel suivant :

- 2 UCL, 2 ULB, 2 ULiège,
- 1 UMons et/ou 1 UNamur selon la discipline concernée.

La composition des jurys FRIA est disponible à l'adresse <http://www.fnr.be/index.php/commissions-scientifiques>. Elle est susceptible d'évoluer en fonction du nombre de candidats, de la gestion des conflits d'intérêts potentiels (COI) des membres des jurys, ainsi que d'éventuels désistements ou remplacements pour cause d'indisponibilité.

Les candidats à une 1^{re} bourse seront soumis à une épreuve orale **dans les locaux du F.R.S.-FNRS, 5 rue d'Egmont à 1000 Bruxelles.**

Le candidat choisit :

- la **thématique** souhaitée pour l'évaluation de son dossier, avec toutefois une procédure d'acceptation/refus par les Présidents de jury, pour autant que ceux-ci ne soient pas de la même université (dans ce cas, un Vice-président sera en charge de cette procédure). Le candidat devra également avoir choisi un minimum de deux champs descripteurs correspondant à la thématique sélectionnée ou justifier s'il en choisit moins de deux.
- le **jury** au sein de la thématique susmentionnée. Le FRIA se réserve le droit de changer le candidat de jury compte tenu de la gestion des conflits d'intérêt potentiels et du nombre de candidats.

Aucune demande de changement de thématique ne sera acceptée une fois que le candidat aura procédé à la validation de son formulaire.

Le jury consacre maximum 30 minutes à chaque candidat.

Le candidat se voit demander un exposé oral de la durée de son choix mais ne dépassant pas 10 minutes.

Les critères pris en compte dans l'évaluation des candidatures sont les suivants :

CRITÈRES
Qualité du projet de recherche : faisabilité, originalité, laboratoire d'accueil, plan de travail et, dans le cas d'une candidature à une 1 ^{re} bourse 2 ^e année, un rapport d'activités
Valeur du candidat dans sa spécialité (CV)
Présentation et réponses aux questions sur le projet
Culture scientifique générale

La grille de notation est la suivante :

Catégories	Notes	
A	A+	exceptionnel
	A	excellent
	A-	très bon
B	B+	bon
	B	moyen
	B-	faible
C	C	insuffisant

Le jury évalue, pour les candidats qui se présentent pour une 1^{re} bourse, si ceux-ci peuvent mener à bien leur doctorat en 4 ans. Selon l'état d'avancement de leur recherche, le jury peut décider de recommander ces candidats en 1^{re} bourse 1^{re} année ou 1^{re} bourse 2^e année.

Chaque candidat recevra un rapport d'évaluation (en respect de la Charte européenne du chercheur) après la réunion du Conseil d'administration du FRIA de décembre.

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES, RÈGLEMENTS ET CHARTE DE LA VIE PRIVÉE SONT DISPONIBLES SUR <http://www.fnr.be/index.php/appels-reglements> ET SUR <http://www.frs-fnr.be/index.php/privacy-policy>